068-226800019-20150612-0000015107-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/06/2015

Réception par le Prefet : 16/06/2015

Publication: 19/06/2015

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2015-6-6-4 **Séance du** vendredi 12 juin 2015

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE CEE MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME INFORMATIQUE MUTUALISÉE POUR LA GÉNÉRATION DE CEE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG CG-2015-2-6-7 du 19 mars 2015 relative au budget primitif 2015 Maîtrise de l'énergie et qualité de l'air politique,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les conventions annexées à la délibération,
- autorise le Président à les signer et à effectuer, le cas échéant, des modifications mineures de ces documents,
- autorise le Président à signer toutes les pièces administratives et budgétaires nécessaires à la bonne marche de la plateforme mutualisée et à l'encaissement par le Département des recettes liées aux CEE générés sur son propre patrimoine et sur les

- établissements qu'il subventionne, notamment les AMOTEE et les AVATEE (il s'agit des accords préalables entre l'obligé et le bénéficiaire sur le nombre et le prix de reprise des CEE), dont un modèle est intégré à l'annexe d'application 2015 jointe à la délibération,
- décide de verser au service conseil expertise territoires (SCET) 7 200 € pour l'adhésion à la plateforme CDnergie. Ce montant sera prélevé, en section de fonctionnement, sur le programme C672 au chapitre 011 Fonction 731 Nature 6288,
- décide d'encaisser les recettes dans le cadre du dispositif des CEE au titre de l'année 2015 estimées à 50 000 € sur le Programme C672 chapitre 77 fonction 738 nature 7788 service 325.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté voix contre abstentions